



Rapport d'orientation budgétaire 2025

*annexé à la délibération n°xx-2025, portant sur le débat d'orientation
budgétaire 2025*



SOMMAIRE

Introduction	3
I. Prévisions macro-économiques	5
II. Projet de Loi de Finances 2025	12
III. Mesures du PLFSS 2025	18
IV. Orientations budgétaires de Surveilliers	22

INTRODUCTION

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape.

Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport des orientations budgétaires comporte les informations suivantes :

- ▶ Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions.
- ▶ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- ▶ Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

INTRODUCTION

Le débat sur le rapport doit avoir lieu dans les dix semaines (nouvelle règle depuis le passage à la M57, auparavant 2 mois) précédant l'examen du budget primitif. Il ne peut donc être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, commune de Lisses).

Le rapport des orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 le ROB doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ▶ De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- ▶ D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

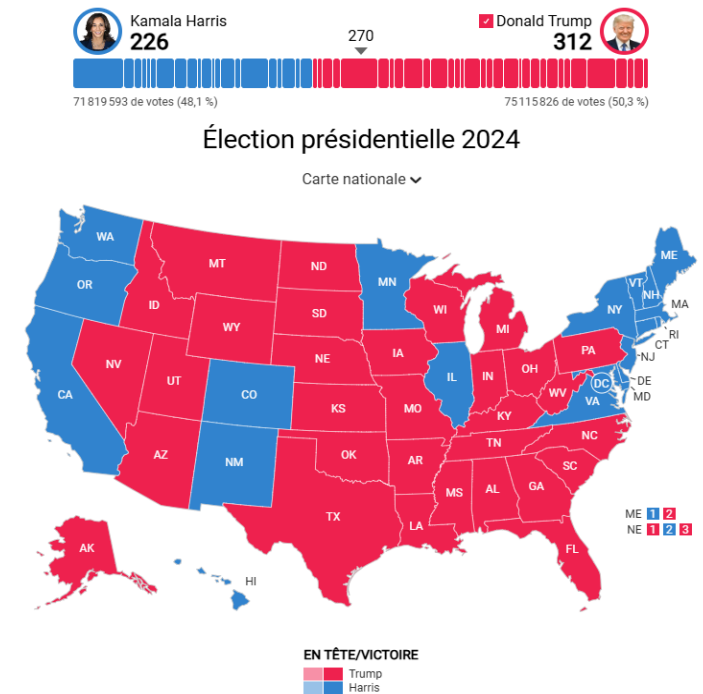
I. Contexte macro-économique



I. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

Donald Trump est le 47ème président américain

- ▶ Les grandes institutions américaines sont désormais acquises à Trump
 - Les résultats de l'élection américaine confirment l'ampleur de la victoire du candidat républicain face à la démocrate Kamala Harris. Au total, il l'emporte par 312 grands électeurs contre 226 pour son adversaire.
 - Contrairement à 2016, Donald Trump remporte cette année le vote populaire. Il a réuni plus de 75 millions de voix, contre 72 millions pour Kamala Harris. Il est le premier président républicain depuis vingt ans à y parvenir.
 - Le parti de Donald Trump aura aussi le contrôle des deux chambres du parlement : les démocrates avaient jusqu'à présent une très courte majorité au Sénat en ont perdu le contrôle face aux républicains.
 - Le parti républicain, garde le contrôle de la chambre des représentants, donnant une marge de manœuvre beaucoup plus importante à Donald Trump en 2025 qu'en 2017. Ajoutons à cela le fait que la Cour Suprême a une majorité conservatrice aujourd'hui et Donald Trump semble avoir tout à sa disposition pour poursuivre son programme
 - Trump contrôle donc l'exécutif (Maison Blanche), le législatif (Congres) et le judiciaire (Cour Suprême) pour au moins encore deux ans (avant les prochaines élections législatives appelés midterms).

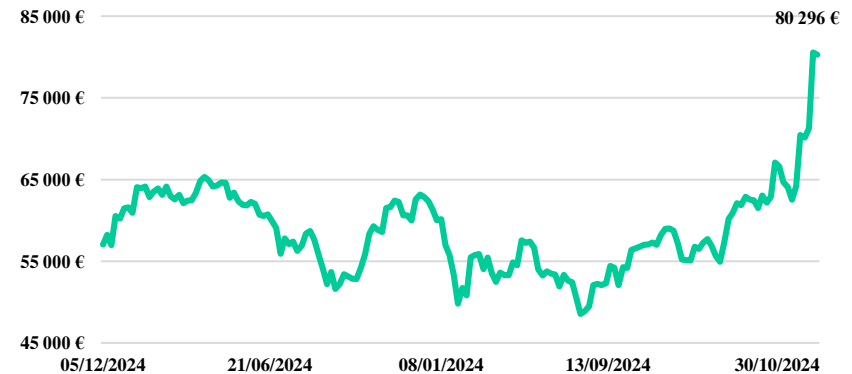


I. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

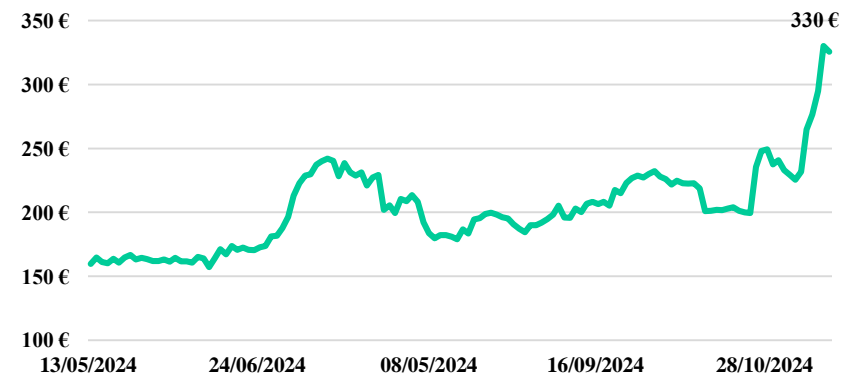
► Impact de la victoire de Trump sur les marchés

- La valorisation des actions qui devraient bénéficier du mandat de Trump grâce à la dérégulation et l'assouplissement fiscal, a continué à se refléter dans les cours du bitcoin, qui a franchi les 90.000 dollars pour la première fois.
- Elon Musk, fervent soutien de Trump, va être récompensé par une place nouvellement créée pour lui dans l'administration américaine. Il sera en charge de réduire les dépenses de l'Etat et mener des réformes d'austérité. Son entreprise Tesla bénéficie de ces annonces et gagne désormais près 40% sur l'année en retrouvant une capitalisation boursière supérieure à 1 000 milliards de dollars.
- Les rendements des bons du Trésor américain à 10 ans ont également considérablement augmenté jusqu'à 4,47 % le 14 novembre (en septembre nous étions à 3,70%). Cela est dû aux anticipations de politiques inflationnistes sous Trump, telles que des réductions d'impôts et l'augmentation des droits de douane, mais aussi au creusement du déficit public lié à l'augmentation de la dette anticipée.
- Grâce à Trump, le dollar s'envole aussi. A la mi-novembre, 1 euro ne valait que 1,05 dollars. Il accompagne la hausse des taux obligataires américains et l'augmentation des écarts de rendement avec d'autres pays ou zones monétaires.

Prix du Bitcoin



Evolution du cours des actions de Tesla

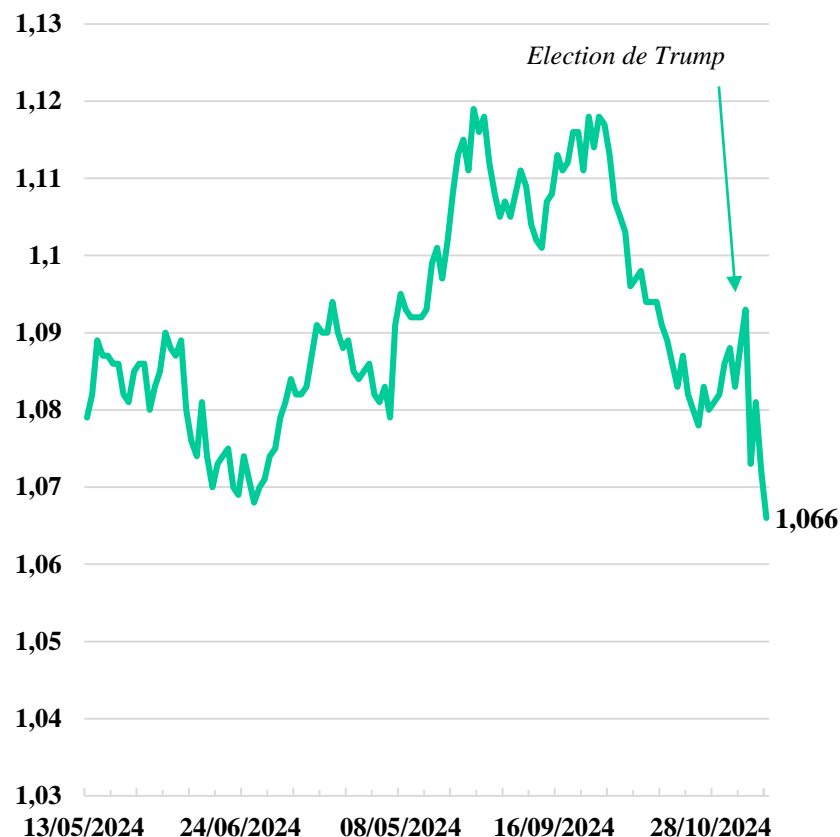


I. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

► Conséquences de la Victoire de Trump pour l'Europe

- Trump a exprimé son intention d'augmenter les droits de douane sur les produits importés, y compris ceux en provenance de l'Union européenne. Cela pourrait affecter des secteurs clés comme l'automobile et l'aéronautique, particulièrement en Allemagne et en France.
- En ce qui concerne la défense, Trump a souvent critiqué les pays européens pour ne pas investir suffisamment dans leur défense. Il pourrait réduire l'engagement des États-Unis au sein de l'OTAN, poussant les pays européens à augmenter leurs dépenses militaires.
- Les relations avec l'Ukraine pourraient également devenir plus conflictuelles. Trump pourrait diminuer ou cesser l'aide militaire et économique à l'Ukraine, ce qui pourrait entraîner des répercussions sur la sécurité en Europe de l'Est. En ce qui concerne le conflit au Moyen-Orient, Trump va probablement soutenir Israël davantage et mettre plus de pressions sur l'Iran.
- De plus les marchés européens pourraient connaître une volatilité accrue en raison des incertitudes liées aux politiques économiques et commerciales de Trump.
- Les politiques économiques et monétaires du président élu aux États-Unis pourraient influencer les attentes en matière d'inflation et de croissance économique mondiale. Par exemple, une politique budgétaire expansionniste aux États-Unis pourrait pousser les taux européens à la hausse par effet de contagion

Cours EUR/USD



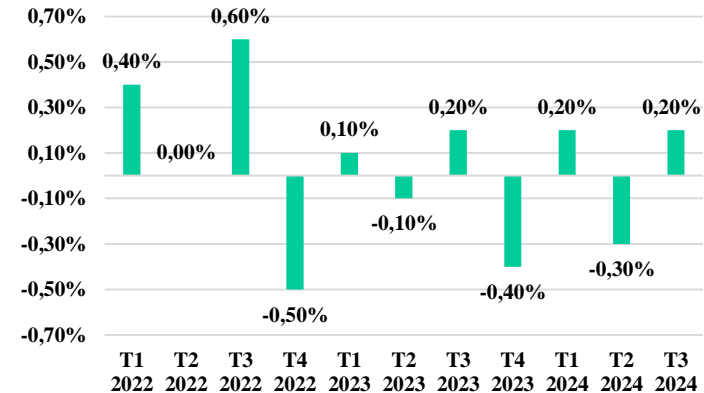
I. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

Europe : l'Allemagne en récession et l'Espagne décolle

► L'Allemagne se trouve dans une double crise : politique et économique

- La coalition entre les sociaux-démocrates (SPD), les Verts et les libéraux (FDP) a éclaté. Le limogeage du ministre des Finances, Christian Lindner, a conduit le FDP à quitter la coalition, créant une instabilité politique. L'Allemagne se dirige vers des élections législatives anticipées le 23 février prochain pour se doter d'un nouveau gouvernement.
- L'Allemagne fait face à des défis économiques majeurs, notamment une baisse de la compétitivité de son industrie automobile, un sous-investissement public et une concurrence commerciale accrue. La crise énergétique et les répercussions de la guerre en Ukraine ont également aggravé la situation.
- Le gouvernement allemand a révisé à la baisse sa prévision de croissance pour 2024. Il table désormais sur une récession de 0,2 %. Cette récession est alimentée par une baisse de l'activité manufacturière et des pressions stagflationnistes.

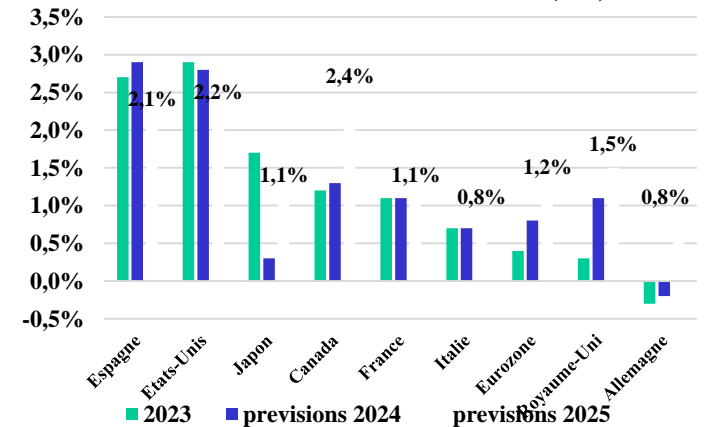
Croissance allemande par trimestre



► La croissance en Espagne décolle

- L'Espagne connaît une croissance économique notable en 2024, estimée à environ 2,8 %. Plusieurs facteurs contribuent à cette performance :
- Le tourisme : les revenus générés par le tourisme sont considérables, atteignant 86,7 milliards d'euros sur les huit premiers mois de l'année, soit une augmentation de 17,6 % par rapport à 2023. Le secteur touristique contribue à hauteur de 13,2 % du PIB national.
- L'immigration : l'augmentation de la population, soutenue par des flux migratoires dynamiques, contribue à la croissance économique en augmentant la demande de biens et services.
- L'inflation : la baisse de l'inflation, notamment grâce à la diminution des prix de l'énergie, améliore le pouvoir d'achat des consommateurs et stimule la demande intérieure tout comme la diminution du chômage.
- Les investissements : Les fonds de relance de l'Union européenne (NGEU) favorisent les investissements dans les infrastructures et la transition énergétique, soutenant ainsi l'activité économique. L'Espagne est également la sixième destination mondiale des projets d'investissement direct étranger depuis 2019.

Previsions de croissance du PIB (G7)



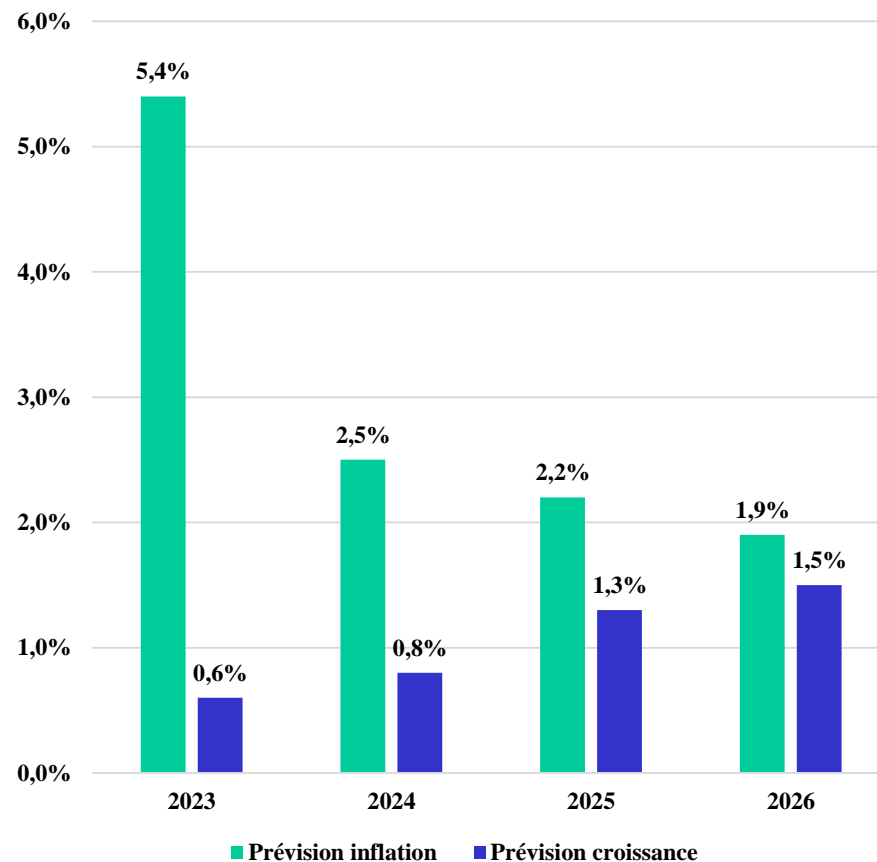
I. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

Zone euro : anticipations d'inflation et de croissance

► Anticipations de croissance et d'inflation

- Dans l'ensemble, la **croissance annuelle moyenne du PIB en volume devrait s'établir à 0,8 % en 2024**, avant d'atteindre **1,3% en 2025** et **1,5% en 2026**.
- Par rapport aux projections de juin, les **perspectives de croissance du PIB ont été légèrement révisées à la baisse** pour chaque année de l'horizon de projection en raison de la **faible demande intérieure**.
- Concernant l'inflation, elle pourrait réaugmenter à court terme à cause la hausse des salaires mais elle devrait revenir ensuite autour de 2%. L'institut de Francfort table sur un **taux d'inflation de 2,5% en 2024**, **2,2% en 2025** et **1,9% en 2026**.
- La croissance économique restera probablement atone à court terme mais devrait de plus en plus être soutenue par la **hausse des revenus des ménages**, la **bonne tenue du marché du travail**, le **renforcement de la confiance** et le **redressement de la demande extérieure**, tandis que les **contraintes liées aux conditions de financement s'estomperont**.

Anticipations croissance et inflations de la BCE pour la zone euro



I. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

France : Un déficit budgétaire qui dérape et atteint des niveaux inédits

- **Le déficit public de la France atteindra 6,1% du produit intérieur brut (PIB) en 2024**, selon le PLF de fin de gestion présenté mercredi 6 novembre en Conseil des ministres.
- Un important dérapage par rapport au **déficit de 4,4%** qui était prévu dans le PLF initial pour 2024, alors que le déficit de la France a atteint **5,5% du PIB en 2023**.
- Pour combler le déficit public, le gouvernement BARNIER a présenté un budget 2025 dans lequel il prévoit un **effort budgétaire de 60Mds€**. L'exécutif voulait réaliser **40Mds€** d'économies en réduisant des dépenses et trouver **20Mds€** en augmentant ses recettes
- Cette situation budgétaire très dégradée a **des conséquences sur la capacité d'endettement de la France**. Après Fitch, **Moody's met la note de la France sous perspective négative**.
- Cependant, la **dette française continue de séduire les investisseurs**, mais **ses taux d'intérêt désormais ont monté (OAT 10 ans à 3,16% le 13/11)** et atteignent celui de pays comme le Portugal ou l'Espagne, réputés plus risqués.
- La charge de la dette est aujourd'hui le **deuxième poste budgétaire** derrière l'éducation avec **plus de 50Mds€** et elle pourrait devenir le premier d'ici à 2027.
- Avant la censure, le gouvernement entendait ramener le déficit public de 6,1% du PIB en 2024 à **5% en 2025** pour revenir dans les clous européens en **2029, avec 2,8 %**.

La croissance atteindrait 1,1 % en 2025 comme cette année, car elle serait pénalisée par les mesures de redressement budgétaire.

La dette publique continuerait de gonfler pour frôler les 115% du PIB, presque le double du maximum fixé à 60 % par Bruxelles.

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T2	Variation entre T2 2023 et T2 2024
Ensemble des adms. Publiques	3 053	3 095	3 101	3 160	3 228	+ 175
En point de PIB (*)	111,2%	111,0%	109,9%	110,5%	112,0%	+0,80%
Dont :						
- Etat	2 469	2 514	2 514	2 558	2 628	+ 159
- Organismes divers d'adm centrales	72	71	74	74	69	- 3
- Administration publiques locales	244	243	250	251	251	+ 7
- Administration sécurité sociale	266	265	264	277	281	+ 15

II. LOI DE FINANCES 2025



II. LOI DE FINANCES 2025

UNE CONSTRUCTION BUDGETAIRE LOCALE, DANS UN CONTEXTE NATIONAL INCERTAIN

► Une loi de finances 2025 pas encore votée

- Le contexte national actuel est marqué par des incertitudes majeures, notamment liées à l'absence de stabilité politique dans le cadre législatif et financier défini par le projet de loi de finances (PLF).
- En effet, l'adoption tardive du PLF, les débats parlementaires prolongés et le recours à des outils tels que l'article 49.3 de la Constitution rendent impossible pour les collectivités de disposer d'une vision claire et stabilisée des ressources qui leur seront allouées. Cette situation engendre des difficultés pour anticiper les dotations de l'État, les compensations fiscales ou encore l'évolution des charges transférées.
- En conséquence, la Ville de Surveilliers doit bâtir ses orientations budgétaires sur **des hypothèses prudentes et des projections parfois imprécises**, exposant ainsi la collectivité à des ajustements en cours d'exercice. Ce contexte impose également de renforcer notre vigilance dans la gestion des dépenses et d'adopter une approche rigoureuse pour préserver nos équilibres financiers tout en maintenant un haut niveau de service public. Cette instabilité renforce la nécessité d'une planification budgétaire souple et adaptable pour répondre aux éventuels impacts des décisions nationales.
- La Ville préparera donc son budget selon les mesures phares présentées dans le projet de loi du précédent gouvernement BARNIER, qui seront a priori reprise par le gouvernement BAYROU, selon les premières tendances annoncées dans le discours de politique générale du premier ministre.





II. LOI DE FINANCES 2025

MESURES PHARES DU PLF 2025 (version BARNIER)

► Dotation forfaitaire des communes – un retour de l'écrêtement en 2025

Rappel du calcul en 2024

Dotation forfaitaire N-1

+ / -

Variation de la population DGF N / N-1

-

Ecrêtement si potentiel fiscal > 85% du potentiel fiscal moyen
uniquement pour financer la garantie de non-négativité et à la hausse démographique

Calcul avec reprise de l'écrêtement en 2025

Dotation forfaitaire N-1

+ / -

Variation de la population DGF N / N-1

-

Ecrêtement si potentiel fiscal > 85% du potentiel fiscal moyen

Nouveauté PLF 2025 : majoration de 0,5 habitants DGF par logement ayant fait l'objet d'une opération de requalification de copropriétés dégradées.

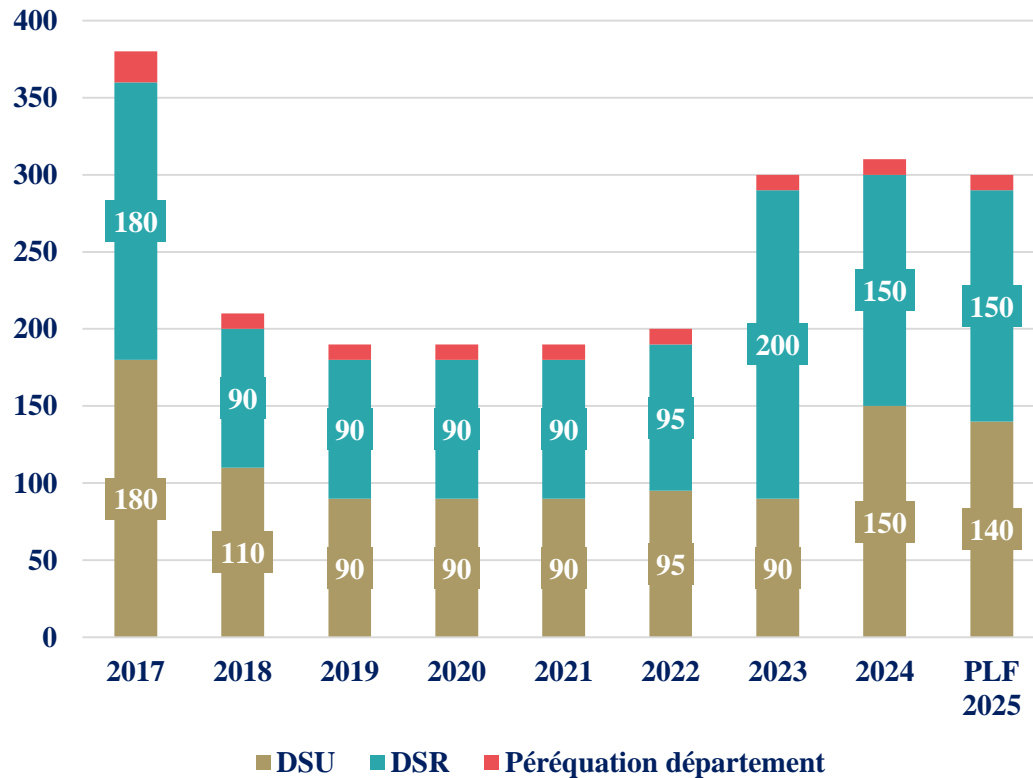


II. LOI DE FINANCES 2025

MESURES PHARES DU PLF 2025 (version BARNIER)

► Dotation de péréquation – une quasi-stabilisation des enveloppes

Abondements de la péréquation verticale (en M€)



Recommandations pour les communes

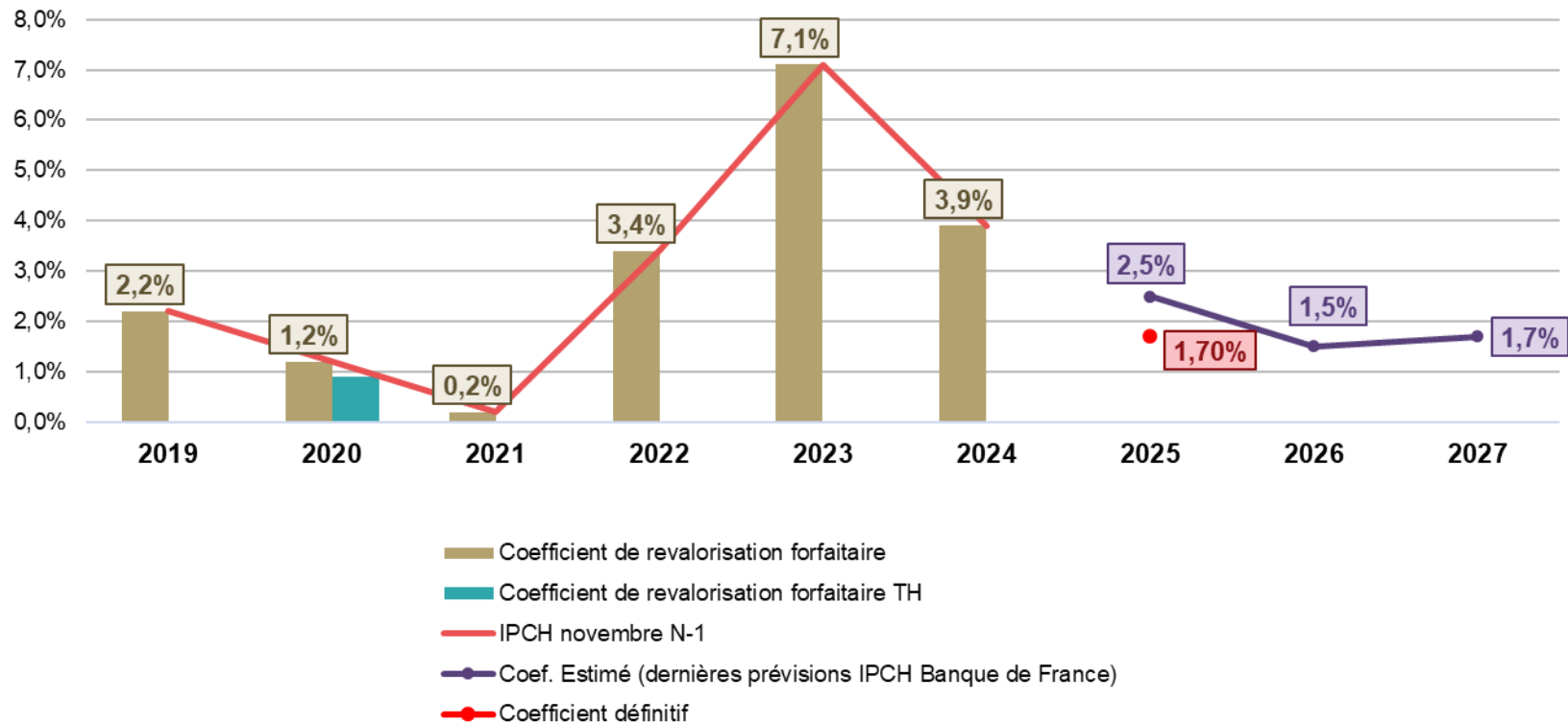
- ✓ **DF** : stabilité en 2025 si population inchangée sauf pour les communes écrêtées
- ✓ **DSU** : progression légèrement inférieure à 2024
- ✓ **DSR** : progression similaire à 2024
- ✓ **DNP** : stabilité ou application tunnel d'évolution de -10%/an

II. LOI DE FINANCES 2025

COEFFICIENT DE REVALORISATION FORFAITAIRE DES BASES FISCALES POUR 2025

► Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales

Abondements de la péréquation verticale (en M€)



II. LOI DE FINANCES 2025

FCTVA - DEUX MODIFICATIONS D'AMPLEUR À PREVOIR

- ▶ Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales

Baisse de 10% du taux de FCTVA

Période	Taux de FCTVA
2024	16,404%
A compter du 1 ^{er} janvier 2025	14,85%

Taux de FCTVA à appliquer selon le décalage (N, N+1, N+2)

Année de la dépense d'équipement	2023	2024	2025
N	16,404%	16,404%	14,85%
N+1 (Surveilliers)	16,404%	14,85%	14,85%
N+2	14,85%	14,85%	14,85%

ATTENTION, les dépenses de fonctionnement ne sont plus éligibles au FCTVA.

III. LES MESURES DU PLFSS 2025



III. LES MESURES DU PLFSS 2025

Contexte national et incertitudes liées au PLFSS

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour l'exercice en cours ajoute une complexité supplémentaire à la construction du budget municipal.

En raison des réformes structurelles envisagées et des incertitudes pesant sur leur adoption définitive, les collectivités sont dans l'incapacité de mesurer précisément les répercussions financières de ces dispositions. Ces incertitudes concernent notamment **l'impact sur les cotisations sociales, les aides compensatoires et les dispositifs de soutien liés à la santé ou à l'action sociale**, dont certains dépendent de financements croisés entre l'État et les collectivités.

Dans ce contexte, la municipalité est contrainte de maintenir **une approche prudente dans ses prévisions budgétaires, tout en restant vigilante aux réajustements nécessaires en fonction des décisions nationales définitives. Cette situation renforce l'importance d'une gestion proactive et rigoureuse pour assurer la continuité et la qualité des services rendus aux administrés.**



III. LES MESURES DU PLFSS 2025

Mesures phares (gouvernement Barnier)

Art 11 - Augmentation progressive des taux de cotisation employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025.

Art 13 - Augmentation du plafond d'emprunt à 13,2 Mds € en 2025 face au déficit prévisionnel d'ici à 2030.

Art 18 - Plafonnement des rémunérations en intérim médical aux personnels non médicaux et de maïeutique des établissements publics sanitaires sociaux et médico sociaux. Détails à prévoir par voie réglementaire.

Art 21 - Expérimentation du financement des Ehpad et USLD par les départements.

Art 23 - Revalorisation des pensions de retraite de base de près de 17 millions de retraités décalée de six mois.

Art 31 – Fixation de l'objectif de dépenses de la branche autonomie de la Sécurité sociale à 42,4 Md€ soit +6% par rapport à 2024.

Création d'un service public de la petite enfance (loi Plein emploi)

Le bleu budgétaire rappelle la création d'un service public de la petite enfance (SPPE) au sein de la branche famille au 1er janvier 2025, prévu par la loi Plein emploi, qui doit permettre d'accroître et de diversifier l'offre d'accueil pour les enfants de moins de trois ans.

Ce SPPE se déploiera « grâce à l'engagement des communes dans le cadre de leurs nouvelles compétences d'autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et de l'accompagnement des parents », indique le gouvernement. Les communes bénéficieraient du soutien de la Sécurité sociale et de l'État, « pour un impact financier de 0,6 Md€ à terme ».

III. LES MESURES DU PLFSS 2025

FOCUS – Art 11 PLFSS

Art 11 - Augmentation progressive des taux de cotisation employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025.

► L'impact financier sur les collectivités : un scénario à anticiper

L'application d'une hausse de 4 % des cotisations CNRACL engendrerait une augmentation significative des charges patronales pour les employeurs publics territoriaux. Prenons l'exemple d'une collectivité comme la notre disposant d'une masse salariale annuelle de 3 millions d'euros dont la moitié en faveur des agents soumis à la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL) : une augmentation de 4 points se traduirait par **un surcoût annuel de 60 000 euros**. Pour les grandes métropoles, les conséquences pourraient atteindre plusieurs millions d'euros, réduisant ainsi leur capacité à financer d'autres priorités, notamment les investissements locaux.

Méthodes de gestion proactive

Face à une telle incertitude, la Ville de Survilliers adoptera une approche rigoureuse et prospective. Voici quelques axes stratégiques :

1.Scénarios budgétaires prévisionnels : Intégration de la hausse annoncée de 4 %, en tenant compte des hypothèses de report ou d'amendement de cette mesure. Cela permettrait de modéliser l'impact global sur leur équilibre financier.

2.Optimisation des dépenses publiques : identification des dépenses non prioritaires ou susceptibles d'être rationalisées, tout en garantissant la continuité des services essentiels.

3.Planification des ressources humaines : poursuivre l'évaluation constante des besoins en personnel dans une optique d'efficacité organisationnelle, en évitant de compromettre la qualité des prestations publiques.

4.Diversification des ressources : Explorer de nouvelles sources de financement.

5.Dialogue avec l'État : renforcer les discussions avec les autorités centrales pour obtenir des compensations éventuelles ou une flexibilité accrue sur les règles de gestion des fonds alloués.

IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE SURVILLIERS



IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rappel des principaux postes en dépenses et en recettes de fonctionnement

Postes en dépenses de fonctionnement		Surveilliers (illustrations prospective 2025)	Postes en recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général (Chapitre 011)	Ce sont les charges à caractère général de la commune (fluides, fournitures, entretien de bâtiments ...ect)	← 1,5 M €	Fiscalité directe et indirecte (chapitre 73)	<p>Directe : taxes ménages (TH, TFB et TFPB)</p> <p>Indirecte : taxe finale d'électricité, droits de mutation, prélèvements sur les jeux, attribution de compensation, FPIC, droits de place... ect</p>
Charges de personnel (chapitre 012)	Masse salariale	← 3 M €	Produits d'exploitation et du domaine (chapitres 70 et 75)	Produit des services (ex : restauration scolaire, accueil périscolaire, piscine) concessions dans les cimetières, droit de stationnement, revenus des immeubles, redevance des délégataires
Participations, contingents et subventions (chapitre 65)	Charges de gestion courante : subventions versées aux associations, au CCAS, indemnités des élus ...	← 0,63 M €	Dotations de l'Etat (chapitre 74)	Versements de l'Etat : DGF, compensations fiscales, participations...
		→ 4,8 M €		
		→ 0,64 M €		
		→ 0,8 M €		

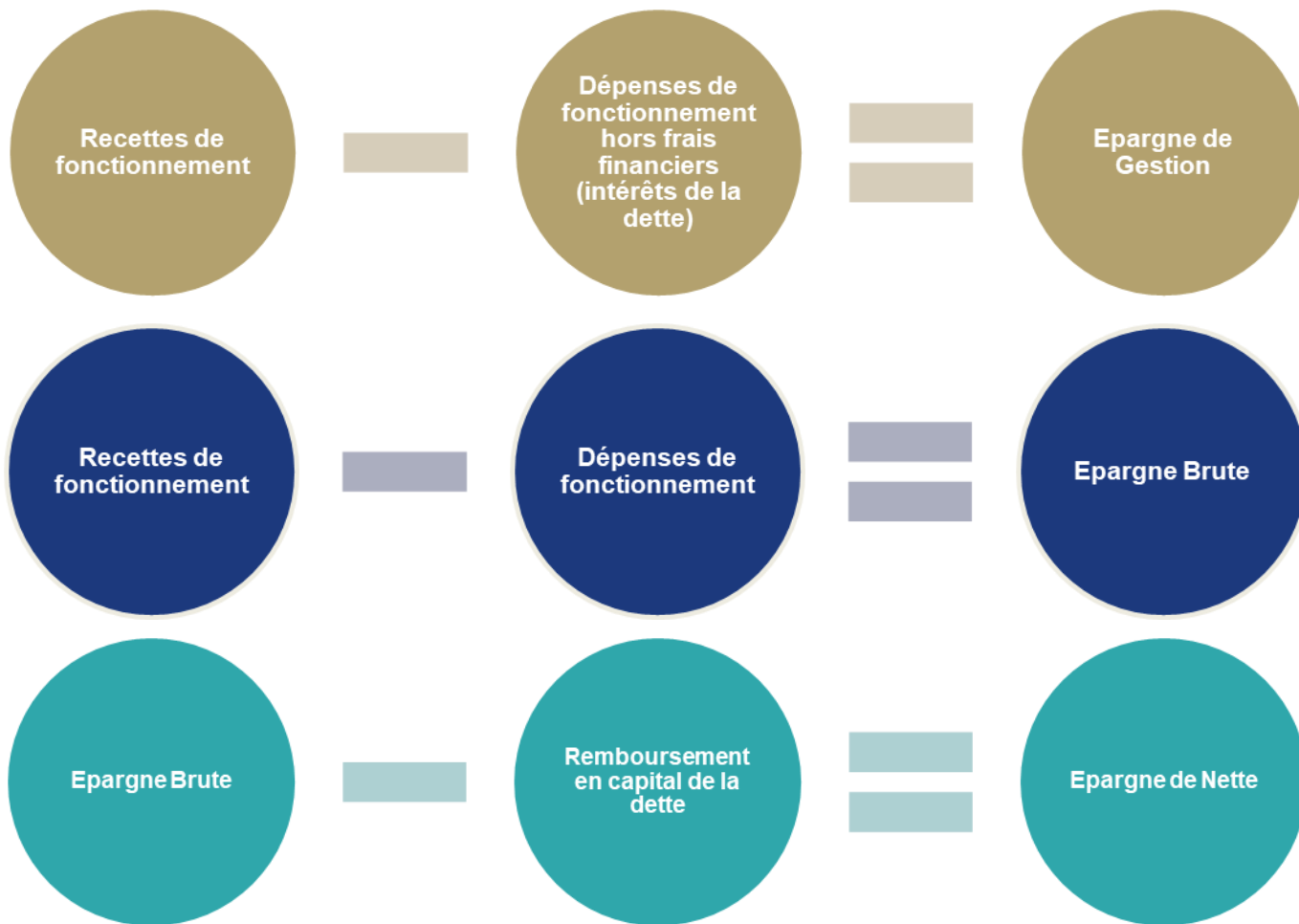
IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Quelques définitions

- ▲ **Épargne brute** : **recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement**. C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).
- ▲ **Taux d'épargne brute** : **épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %**. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant. En moyenne en 2023, selon l'Observatoire des finances locales 2024, le taux d'épargne brute du bloc communal était de 16,6%.
- ▲ **Épargne nette** : **Épargne brute – le remboursement en capital de la dette**. L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).
- ▲ **Capacité de désendettement** : **encours de dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute**. Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Pendant longtemps, l'analyse financière a retenu un premier seuil d'alerte de 10 ans et un seuil critique de 15 ans. La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.
- ▲ **Niveau du fonds de roulements fin d'exercice (ou appelé excédents de fin d'année)** : **(fonds de roulement début d'exercice – résultat de l'exercice)**, l'analyse financière classique et notamment les magistrats financiers des Chambres régionales des Comptes retiennent un niveau équivalent à deux mois de dépenses de personnel.

IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

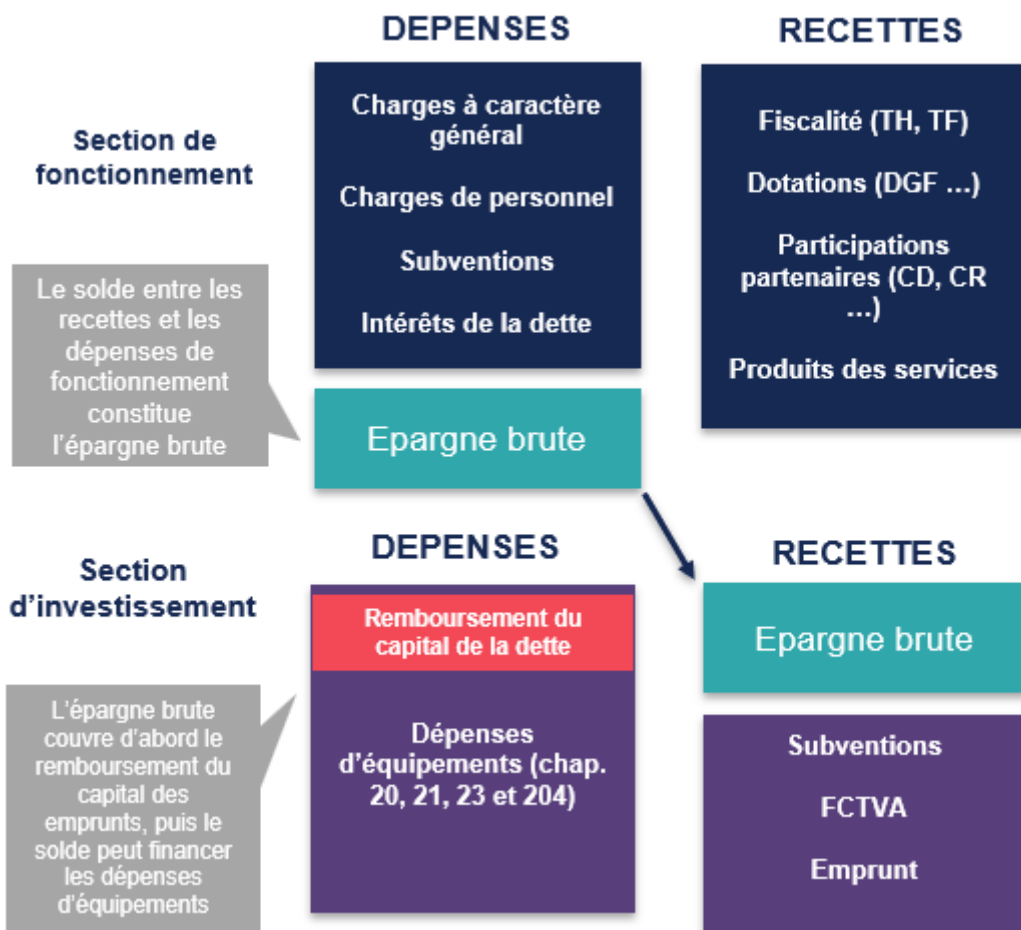
Quelques définitions – Les épargnes



IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Quelques définitions – Les règles d'équilibre budgétaire

Les règles d'équilibre des comptes des communes



Sections de fonctionnement et d'investissement respectivement équilibrées

- Evaluation sincère des dépenses et des recettes
- Financement de l'annuité des emprunts en capital par des recettes propres
- Section de fonctionnement doit avoir un solde nul ou positif et la section d'investissement doit être votée en équilibre
- **Si l'épargne brute ne suffit pas à rembourser le capital de la dette**, la collectivité ne dégage aucun autofinancement, ce qui implique :
 - Une **baisse de la capacité de financement** des prochaines dépenses d'équipement.
 - La nécessité de recourir **aux autres ressources propres** (FCTVA, Taxe d'urbanisme, Cessions d'immobilisations...) pour couvrir le remboursement de la dette.

IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rétrospectives nationales 2020 – 2024 en direction des collectivités

- Mesures financières gouvernementales Covid-19 (filet de sécurité, abondement DSIL...)
- Revalorisation forfaitaire des bases: 1,2%

- Revalorisation forfaitaire des bases: 3,4%
- Nouvelle définition des indicateurs financiers
- Hausse du point d'indice : + 3,5 % au 1/07
- Dotation de soutien au sein du bloc communal pour accompagner les hausses de prix et la revalorisation des salaires
- Instauration d'un bouclier tarifaire sur l'électricité

- Revalorisation forfaitaire des bases: 3,9%
- Elargissement de la dotation pour les titres sécurisés
- Fiscalité des résidences secondaires et dérogations à la règle de lien
- Abondement de la DGF, concentré sur le bloc communal
- Evolution de la fiscalité résidentielle suite à la nouvelle définition des communes en zone tendue

2020

2021

2022

2023

2024

- Revalorisation forfaitaire des bases: 1,2%
- Création de la Collectivité européenne d'Alsace
- Réduction de 50% des bases des locaux industriels
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

- Hausse du point d'indice de la fonction publique : + 1,5 % au 1er juillet
- Filet de sécurité
- Revalorisation forfaitaire des bases: 7,1%
- Abondement à hauteur de 320 M€ de la DGF du bloc communal
- Création d'un fonds vert de 2 Md€ dans le cadre de la transition écologique
- Réforme de la gestion des taxes d'urbanisme

IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

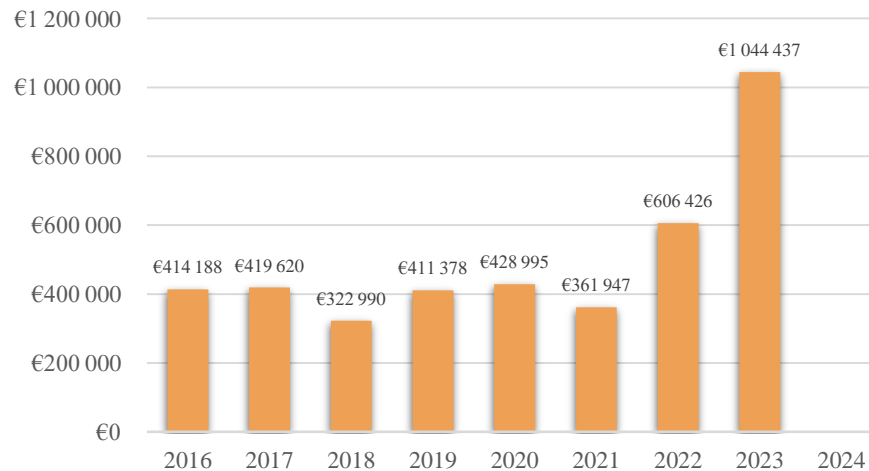
Contexte budgétaire national actuel

► **Application de la loi spéciale (article 45 de la loi organique n°2001-692), suite à censure du gouvernement Barnier (application du 49°3 sur le PLFSS)**

- Autorisation à la fois de la perception des impôts locaux dès le 1er janvier 2025 et le versement aux collectivités locales des concours financiers de l'Etat.
- Perception par les collectivités locales de l'ensemble des crédits composant leurs moyens de fonctionnement dans les conditions fixées par la loi de finances pour 2024 (DGF, fractions de fiscalité...).
- Versement des recettes dans leurs modalités de droit commun (soit par douzième, soit dans leur intégralité).
- Versement dès janvier des impositions directes locales revenant aux collectivités sous forme d'avances jusqu'à la régularisation sur la base de la loi de Finance pour 2025.
- Calendrier de mise à disposition des dotations de soutien à l'investissement local (DETS, DSIL...) impacté par l'absence de la LFI. Les crédits de paiement des engagements antérieurs seront mis à disposition afin d'éviter toute rupture de paiement.
- Les nouveaux engagements budgétaires destinés à financer les politiques de cohésion et d'aménagement du territoire dans la ruralité et dans les quartiers prioritaires feront l'objet d'examen au cas par cas en fonction de son niveau d'urgence.

IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ÉTAT DES LIEUX



L'épargne brute correspond aux dépenses de fonctionnement soustraites aux recettes de fonctionnement, en tenant compte des intérêts de la dette.

La capacité d'autofinancement brute de la commune s'est très fortement améliorée entre 2015 et 2023. L'atterrissage anticipé de l'exercice 2024 semble indiquer une nouvelle hausse de l'épargne brute de la collectivité.

Cette amélioration est due à :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement (entre 2015 et 2024), maintient au même niveau des dépenses de personnel grâce aux réorganisations (hors décisions gouvernementales : SMIC PI...) et maîtrise pointue des charges à caractère général.
- Des recettes d'impôts en hausse, légèrement en dessous de la moyenne du département et de la communauté d'agglomération.

IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ÉTAT DES LIEUX

Dynamique de l'investissement



Sur les cinq dernières années, la municipalité a montré **une politique d'investissement ambitieuse**, répondant à son programme de mandature de même nature.

En 2020, les dépenses d'équipement ont fortement augmentées en raison du financement de la construction de la maison médicale.

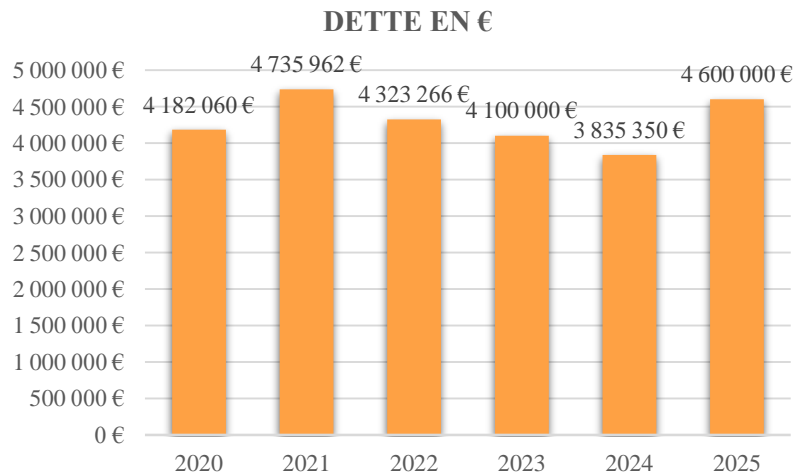
Entre 2021 et 2023, la municipalité a notamment enrichi son équipement en vidéoprotection, débuté son plan pluriannuel de réfection de voirie, révisé son PLU, rénové entièrement son stade de football, modernisé l'accueil de l'hôtel de ville, modernisé ses installations d'éclairage public en LED, développé le numérique, mis aux normes les accessibilités aux bâtiments publics pour les PMR, démarré les études des grands projets de mandature etc.

En 2024, la politique rigoureuse de gestion s'est traduite par des investissements d'envergure au service des survillois, notamment par la rénovation du groupe scolaire Le Colombier, la construction de la Maison des Sports (en cours), la réfection de la Grande Rue (en cours) etc.

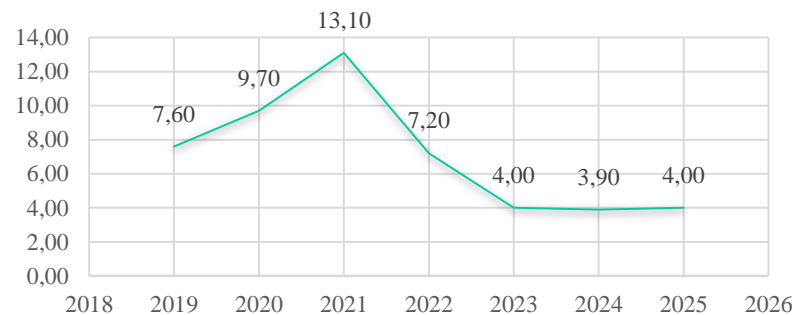
En 2025, la poursuite et la finalisation des grands projets de mandature est bien à l'ordre du jour.

IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

L'ENDETTEMENT – ÉTAT DES LIEUX ET PROSPECTIVES



Dette en € - rétro et prospective 2025



**Capacité de désendettement en année =
Encours de la dette / épargne brute**

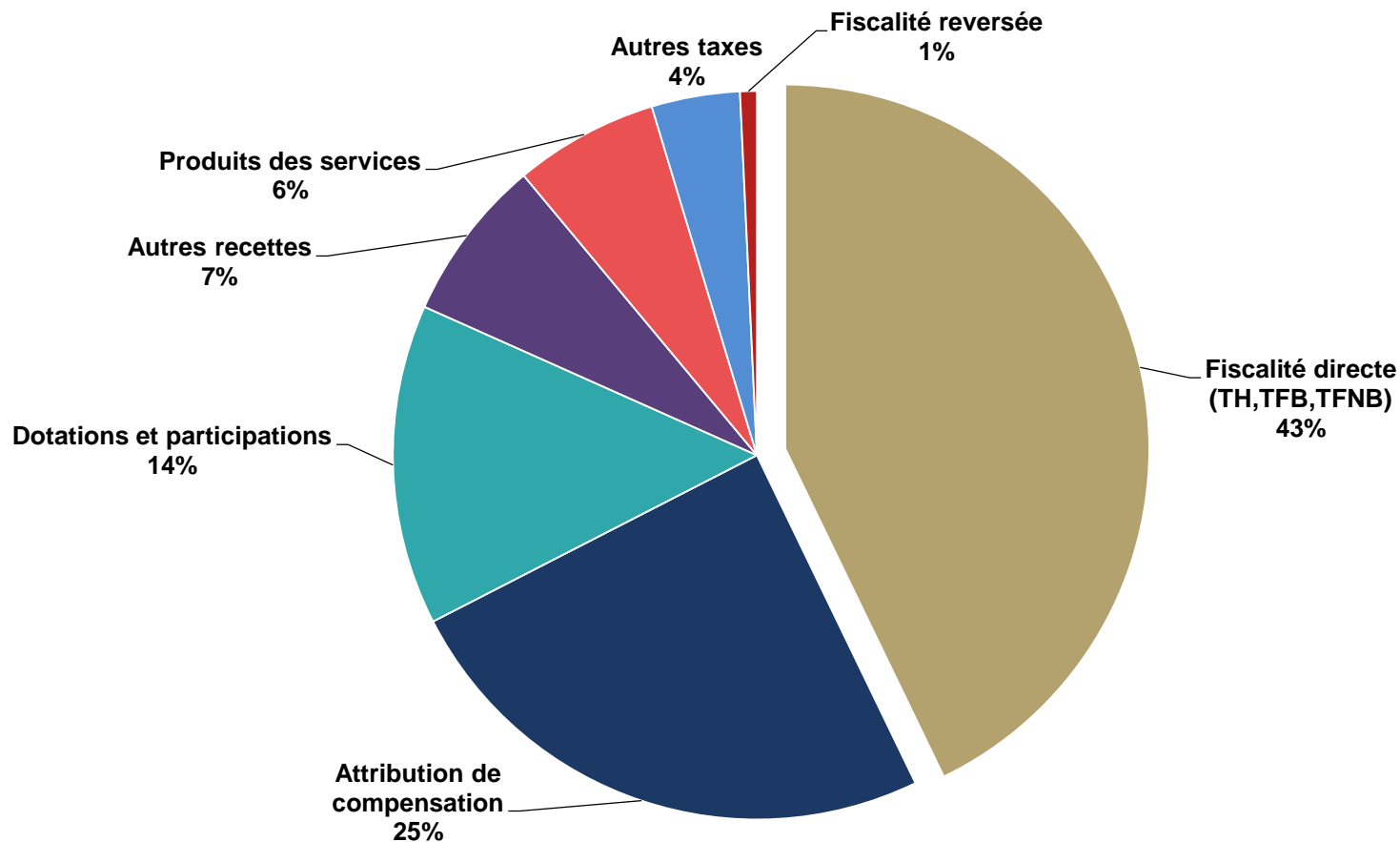
Du fait des décisions de gestion passées, la capacité de désendettement de la commune s'avère des plus saines, et l'endettement de la commune est soutenable en volume (4,6M€). L'augmentation du poids de la dette depuis 2020 est due à la mobilisation de prêts de préfinancement du FCTVA et des subventions de la maison médicale (à ce jour remboursés), ainsi que deux emprunts plus classiques, dont les mensualités du premier sont couvertes par le loyer versé par les praticiens occupant la MSP.

De plus, on aperçoit que le poids de l'endettement sur le budget de la ville reste stable en tendance.

Cette situation permet dorénavant à la commune de disposer **d'une marge de manœuvre suffisante s'agissant de sa capacité à mobiliser de la dette nouvelle**, notamment pour l'exercice 2025.

IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

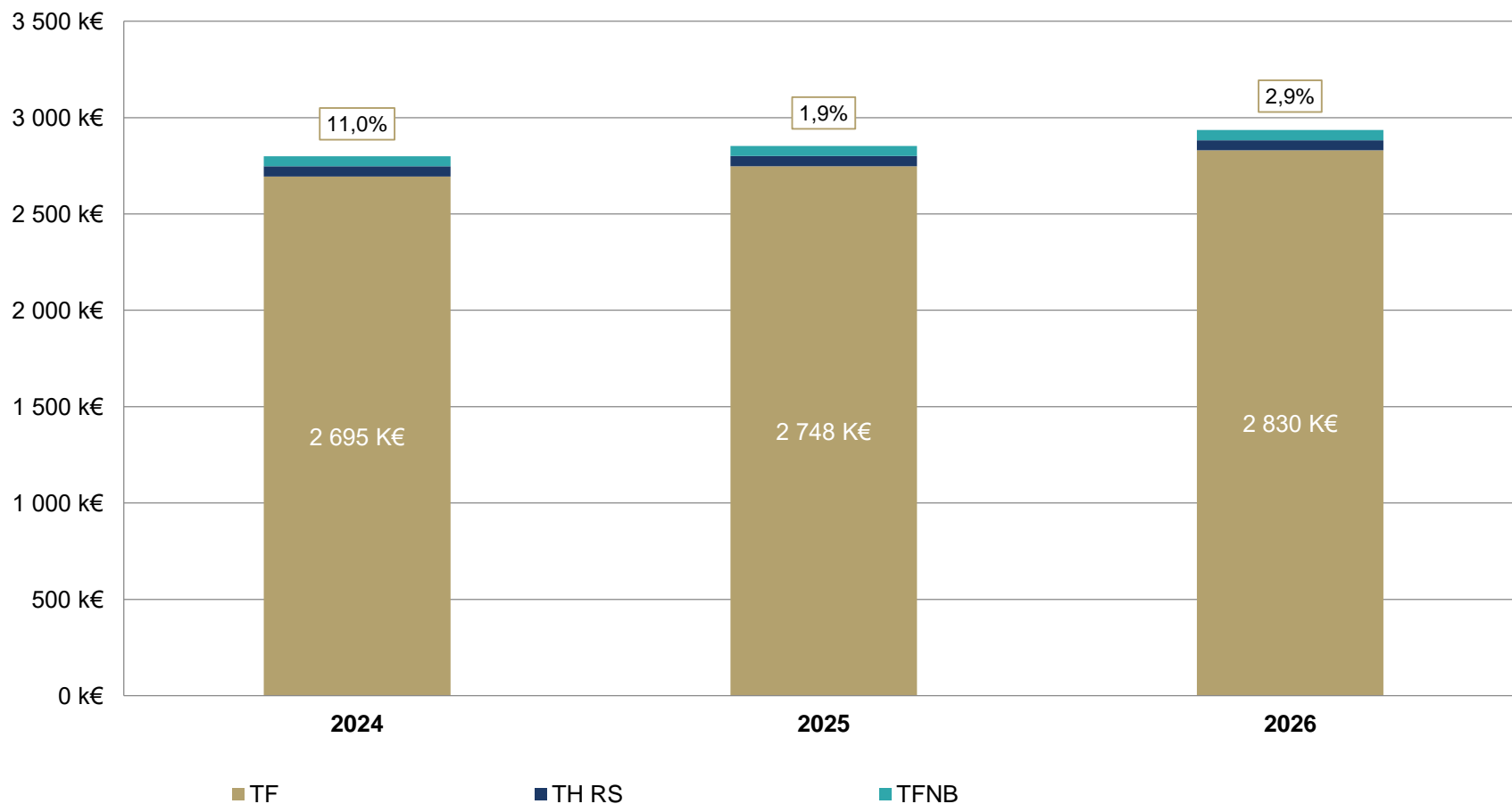
BP 2025 GRANDES TENDANCES – RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement) prévisions 2025



IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BP 2025 GRANDES TENDANCES PHARES

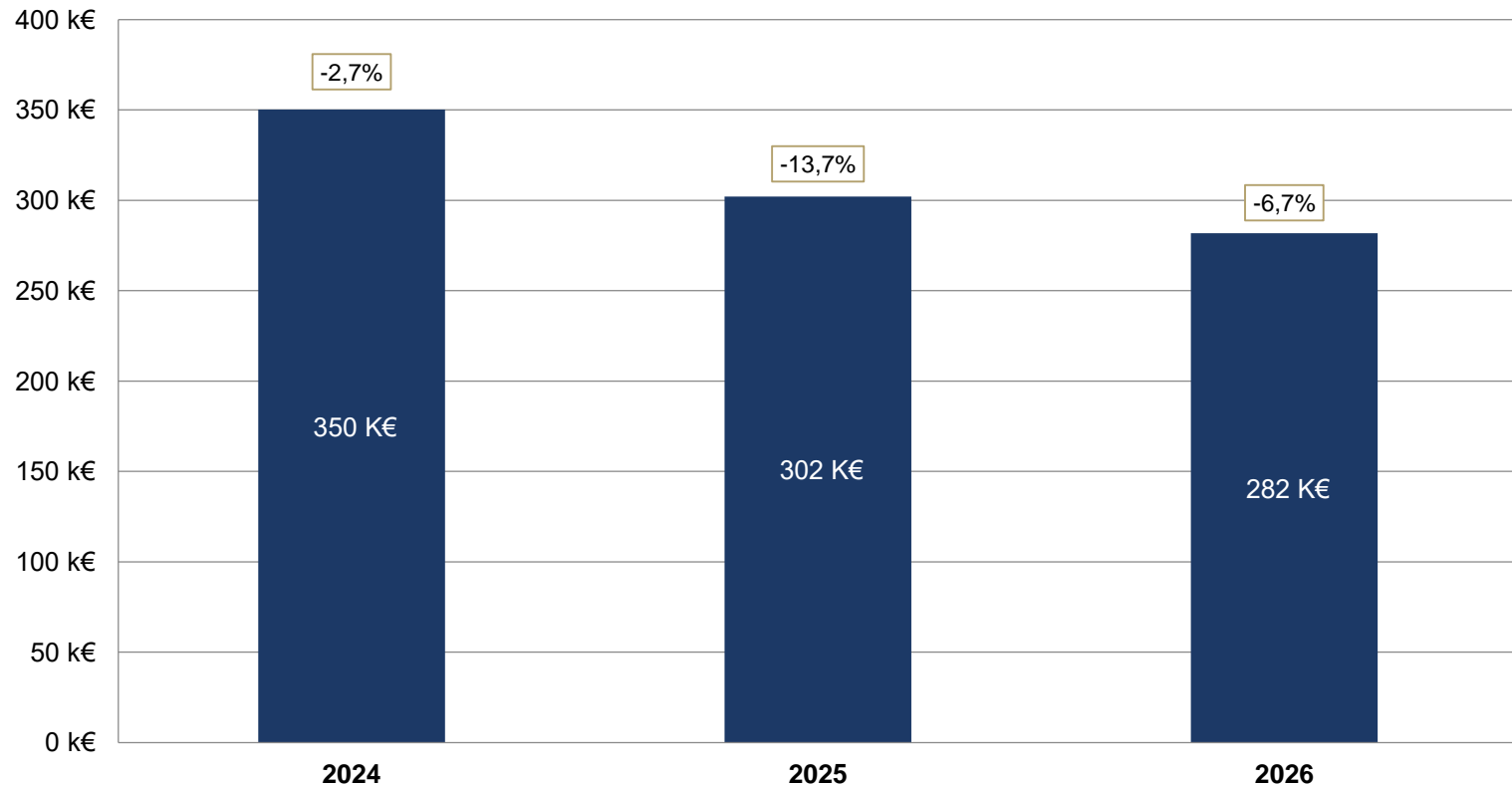
Progression du produit de la fiscalité directe sous le seul effet base



IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BP 2025 GRANDES TENDANCES PHARES

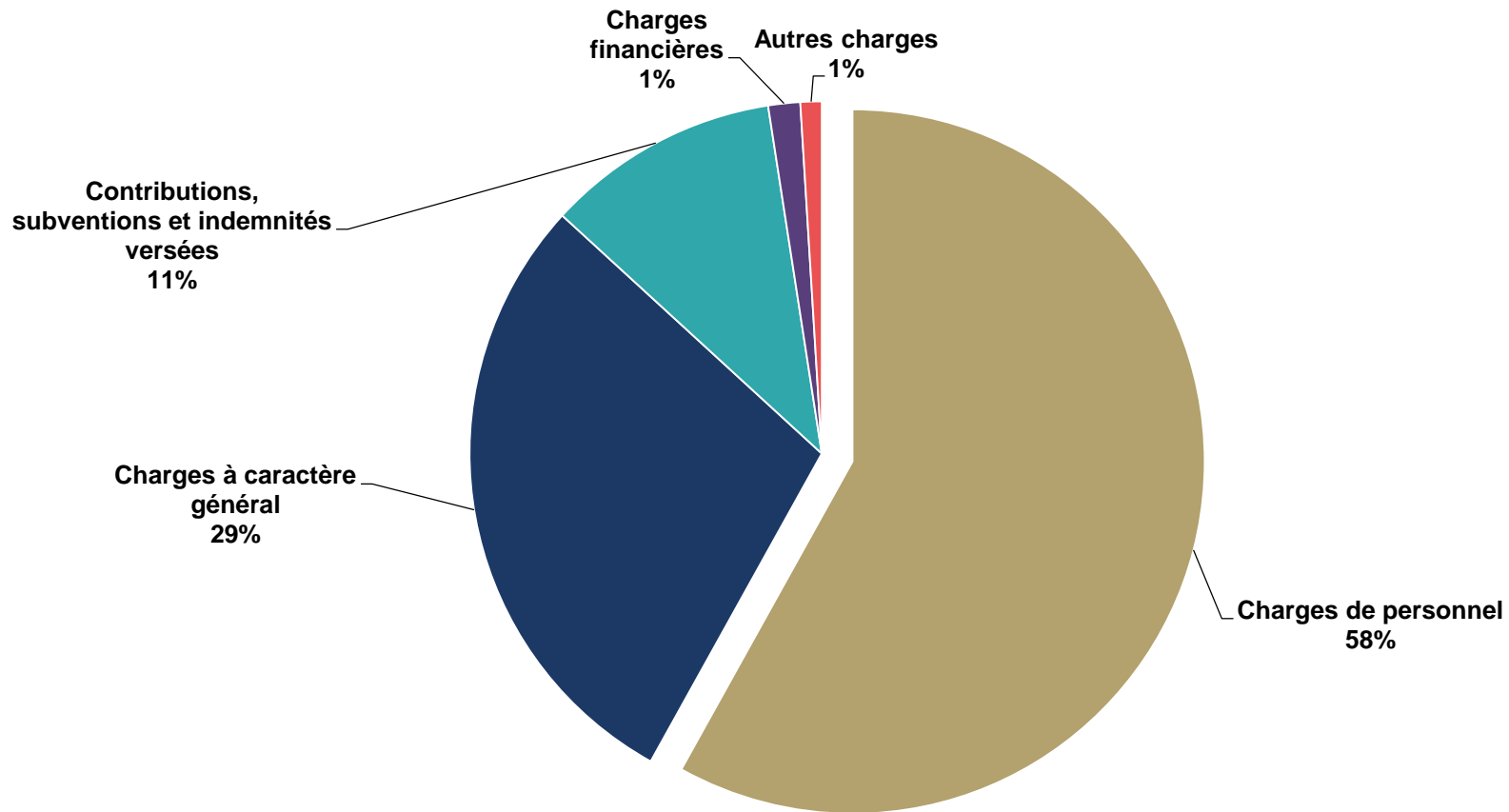
Ecrêtement de la dotation forfaitaire



Comme annoncé dans les précédents ROB 2023 et 2024, l'écrêtement de 5% de la dotation forfaitaire, inhérente à la dotation globale de fonctionnement (DGF), semble se poursuivre par la consolidation de ce mécanisme dans le PLF 2025 de l'ancien gouvernement BARNIER (malgré un gel en 2023 et 2024).

IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

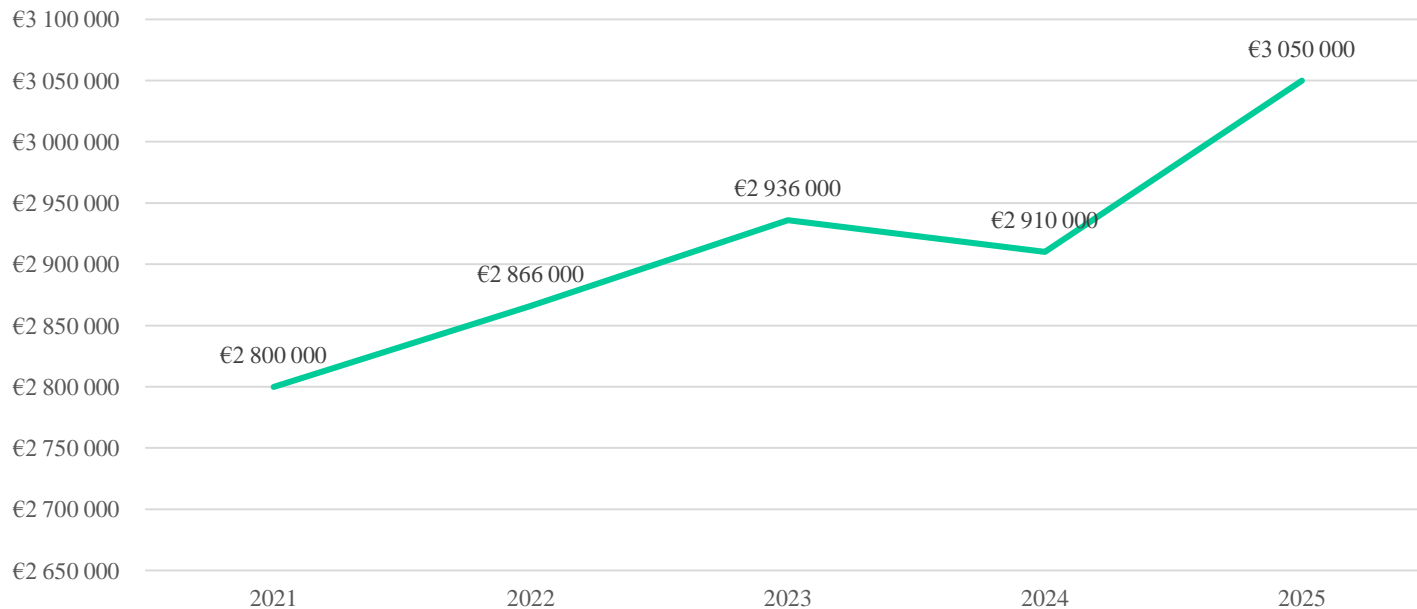
BP 2025 GRANDES TENDANCES – DRF (Dépenses Réelles de Fonctionnement) prévisions 2025



IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BP 2025 GRANDES TENDANCES –

Evolution masse salariale depuis 2021 et prévision 2025



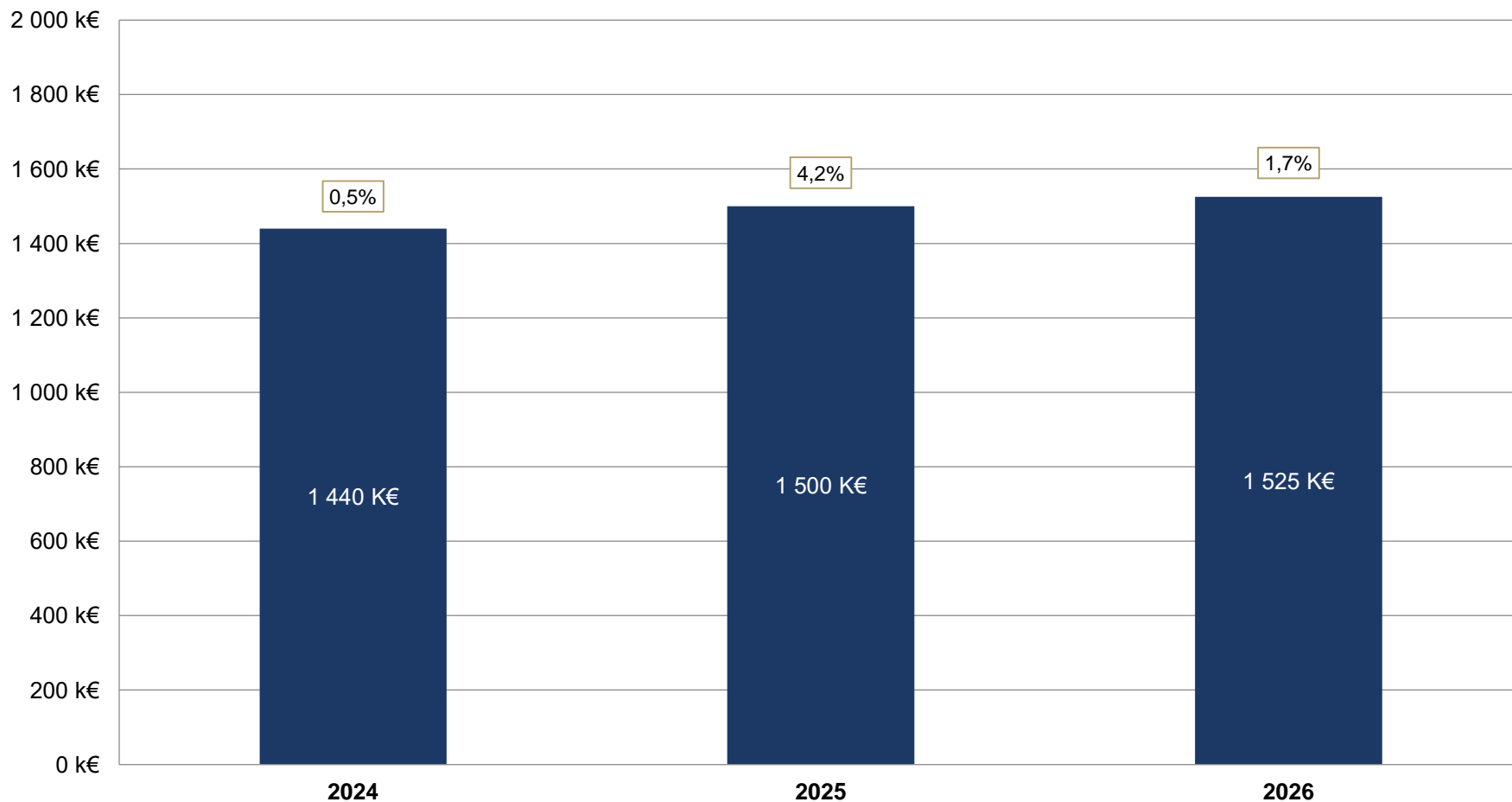
Entre 2021 et 2024, la masse salariale a progressé de seulement 3,57% : de 2,8 M € à 2,91 M €.

Dans le même temps, **le SMIC a progressé de près de 18%** et le point d'indice des fonctionnaires à progressé de plus de 5%.

Cela a été rendu possible grâce une gestion rigoureuse et à plusieurs réorganisations des services pendant le mandat.

IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BP 2025 GRANDES TENDANCES – Evolution charges à caractère général



IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET PRIMITIF 2025 – LES GRANDES TENDANCES

Les efforts se poursuivent pour maintenir la capacité financière de la commune au service d'un fort niveau d'investissement :

► **Une maîtrise drastique des dépenses de fonctionnement est poursuivie en 2025 :**

Augmentation prévisionnelle significative des dépenses de personnel par rapport à 2024 (+4,8%), due à l'augmentation du SMIC en janvier 2025 et à la hausse anticipée et prévisionnelle (selon PLF BAYROU) de 4 points de cotisations à la CNRACL (+60K€).

► **Une maîtrise des charges à caractère général (hors coûts de l'énergie).**

L'augmentation d'un niveau d'autofinancement, qui est un indicateur d'une santé budgétaire saine, est lié aux efforts envisagés sur les dépenses de fonctionnement et à une augmentation passée des taux de la TFPB.

Le budget 2025 ne prévoit pas d'activation du levier fiscal sur la part communal de la taxe foncière, pour la troisième année consécutive.

Pour rappel, la ville se distingue par son offre de services publics pluriels et de qualité, d'un niveau bien au-delà des communes de strate équivalente. Dans le même temps, le critère de « l'effort fiscal » est toujours inférieur à la moyenne de ces-dernières, bien qu'en hausse par rapport aux années passées. Un rattrapage a été amorcé, tenant compte notamment de la réforme sur la taxe d'habitation, amputant de 50% les recettes prévisionnelles de la commune, liées aux nouvelles constructions (*dues à la différence de calcul de l'assiette fiscale, entre la taxe d'habitation et la taxe foncière*), et à l'augmentation record des factures énergétiques.

→ Il est envisagé à ce stade, que **la tarification communale soit une nouvelle fois gelée**. Au niveau de l'Education, il est nécessaire de rappeler les hausses successives de 35% du coût de repas entre 2022 et 2024 et des frais annexes liés au chauffage des restaurants scolaires (+300%), et à l'augmentation du point d'indice du personnel d'animation et de restauration. En investissement, les dépenses d'équipement prévisionnelles se situent autour de 6.500.000 euros en 2025, financées notamment par notre capacité d'autofinancement en hausse, les partenaires financeurs, la taxe d'aménagement et le FCTVA N-1.

Il est prévu en sus et à ce stade, de recourir à **l'emprunt pour cette exercice 2025**. Les taux d'intérêts en ce début d'année sont en baisse et sont d'environ 3 % sur 20 ans. Il serait compris entre 300K et 800K € en fonction des débats d'orientations et des arbitrages budgétaires à venir.



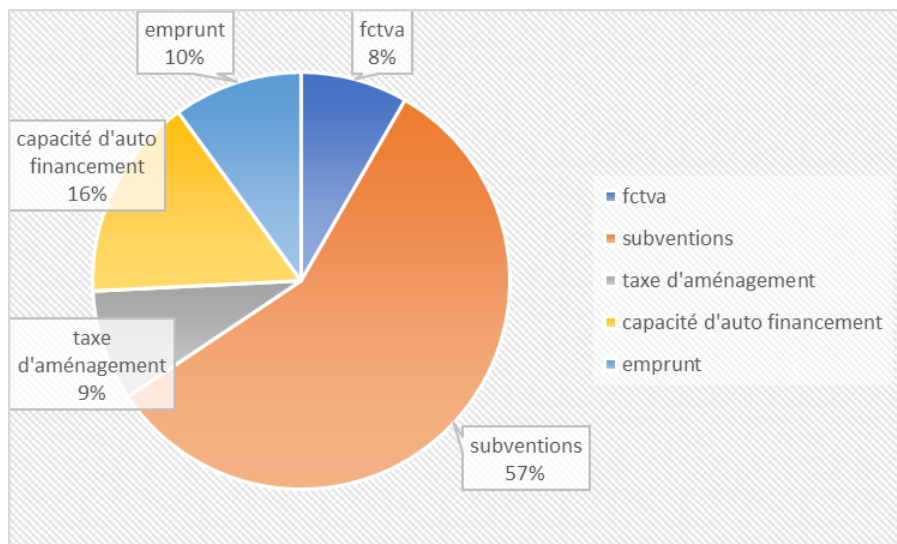
IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET PRIMITIF 2025 – LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

- 1) La poursuite et fin de la construction de la Maison des Sports
- 2) La maîtrise d'œuvre afférente à la rénovation de l'Eglise
- 3) La maîtrise d'œuvre du futur centre technique municipal
- 4) La première phase de construction du futur CTM
- 5) La poursuite et fin de la réfection complète de la Grande Rue
- 6) L'aménagement de la place des Tilleuls
- 7) La poursuite du programme de sécurité routière
- 8) L'aménagement des allées du cimetière
- 9) La création d'un potager pédagogique
- 10) L'achat d'un minibus pour un nouveau service public de transport intra-muros
- 11) La réfection des trottoirs Rue des Fers
- 12) Etc...



Financement de l'investissement



6,5M €